
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2022-085

Objet : Marché public de travaux – Rénovation des blocs sanitaires des aires d'accueil des gens du voyage à Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu
Modification n°1 : Approbation de travaux supplémentaires.

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n° 2022-047 du 25 avril 2022, attribuant le marché public concernant les travaux de serrurerie constituant le lot n°2 dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires des aires d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu à l'entreprise BARBIER Frères à Meximieux (01) pour un montant total de 27 388,00 € HT sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution du marché, des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires concernant la récupération d'anciennes portes sur l'aire d'Ambérieu-en-Bugey et leur transfert sur l'aire de Lagnieu, il convient, par modification n°1, de prendre en compte lesdits travaux pour un montant total de 2 538,00 € HT, modifiant ainsi le montant initial du marché à la somme de 29 926,00 € HT.

- APPROUVE ladite modification n°1 relative au marché public de travaux concernant les travaux de serrurerie constituant le lot n°2 dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires des aires d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu et ayant pour objet, des travaux supplémentaires d'un montant total de 2 538,00 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à 29 926,00 € HT soit une augmentation de 9.27 %.

-DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 juillet 2022
Affichée le 26 JUIL. 2022*



Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Fait à Chazey-sur-Ain, le 26 juillet 2022

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER



Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN